



## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Le 21 mars 2024 à 18 heures, le Comité Syndical du SITCOM Côte sud des Landes dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Alain CAUNEGRE.

Date de convocation : 15/03/2024

Nombre de membres en exercice : 39 titulaires

Secrétaire de séance : Françoise AGIER

Présents avec voix délibérative : 28 (titulaires + suppléants à voix délibérative) Quorum requis : 20

Représentés : Nombre de voix : (titulaires+suppléants à voix délibérative +pouvoirs) : 28

### Présents avec voix délibérative :

#### CC. MACS

Françoise AGIER ; Jean-Luc BELESTIN ; Joël CANTIN ; Alain CAUNÈGRE ; Bertrand DESCLAUX ; Régis DUBUS ; Jean-François MONET ; Jean-Michel DULER ; François GUILLAMET

#### CAGD

Alexandra BOGNENKO-SANIEZ ; Hervé DARRIGADE ; Martine ERIDIA ; Martine LABARCHEDE ; Philippe CASTEL ; Alain DUBOURDIEU

#### CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Thierry GUILLOT ; Francis LAHILLADE ; Jean-Louis PEYRELONGUE ; François CLAUDE ; Marlène PERRIAT

#### CC. DU SEIGNANX

Jean-Marc LARRE ; Pierre PASQUIER ; Alain PERRET ; Philippe POURTAU

#### CC. COTE LANDES NATURE

Gérard NAPIAS ; Denis VEJUX ; Christian VIGNES ; Jean-Louis DAVERAT

### Absents :

#### CC. MACS

Francis BETBEDER ; Pascale CASTAGNET ; Jean-Claude DAULOUEDE ; Bernard FRACCHETTI ; Pierre PECASTINGS ; Denis BECUS ; Patrick BENOIST ; Antoine COELHO ; Edouard DUPOUY ; Damien GARAT ; Patrick MONDENX ; Dany JAMMES ; Eric LAHILLADE ; Patrice LARD ; Alain SOUMAT

#### CAGD

Alain BERGERAS ; Laurent LAFOURCADE ; Jean LAVIELLE ; Julien RELAUX ; Bérangère SABOURAULT ; Jean SOUBLIN ; Albert AUZEMERY ; Thierry BOURDILLAS ; Philippe DELMON ; Vincent DEZES ; Julien DUBOIS ; Alain GODOT ; Caroline JAY ; Florence PEYSALLE

#### CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Stéphane BELLANGER ; Luc De MONSABERT ; Bernard DUPONT ; Didier LAFOURCADE ; Didier SAKELLARIDES ; Christian DAMIANI ; Corinne De PASSOS ; Roland DUCAMP ; Christian FORTASSIER ; Sylviane LESCOUTTE ; Didier MOUSTIÉ

#### CC. DU SEIGNANX

Valérie CORNU ; François TRAMASSET ; Isabelle NOGARO

#### CC. COTE LANDES NATURE

Nathalie CAMOUGRAND ; François CORDOBES ; Francis LABOUDIGUE ; Muriel LAGORCE ; Michel LAMOLIE ; Marc VERNIER

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

DEL\_2024\_032

### Plan de financement et demande de subvention - Etudes Gestes de tri

Monsieur Alain Perret, Vice-Président, rappelle à l'assemblée que la politique de collecte du Sitcom doit répondre aux enjeux globaux de réduction et de valorisation des déchets tout en tenant compte du comportement des usagers.

Dans ce cadre, le Sitcom Côte Sud des Landes souhaite réaliser plusieurs études permettant de mieux connaître les habitudes des usagers face aux gestes de tri. Elles permettront de détailler les natures de déchets qui sont collectés par les services du Sitcom. Plusieurs études sont prévues pour cette année 2024 au travers plusieurs caractérisations : bennes en déchetterie et ordures ménagères.



Au-delà d'avoir une meilleure connaissance de la composition des déchets, il permettra, pour les bennes en déchetterie, de mieux les orienter vers des filières de valorisation appropriée et pour les ordures ménagères de connaître leur composition pour orienter l'effort de communication et de mesurer l'impact des politiques de tri à la source (biodéchets par exemple).

Pour accompagner cette démarche, le département des Landes, dans le cadre de sa politique en faveur de la prévention des déchets et son règlement d'intervention pour « la prévention et la collecte sélective des déchets ménagers et assimilés » est en mesure de soutenir ces études.

Dans ce cadre, Monsieur le Président présente les plans de financement prévisionnels suivants :

Dépenses prévisionnelles éligibles	Montant HT
Etudes	55 660 €

Dépenses		Ressources		
Objet	Montant hors taxes	Financeurs	Taux	Montant
Etudes – analyses	55 660 €	Département Landes	20 %	11 132 €
		Sitcom	80%	44 528 €
Total	55 660 €		100 %	55 660 €

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** les statuts du Sitcom Côte Sud des Landes approuvés par arrêté préfectoral

**Vu** le règlement départemental d'aides adopté en date du 23 mars 2023

**Considérant** le souhait de la collectivité de connaître davantage la nature des déchets collectés

**Considérant** le règlement d'intervention du département des Landes dans le cadre de sa politique « prévention et collecte sélective des déchets ménagers et assimilés – Soutien aux collectivités locales »

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Approuve** les études mentionnées ci-dessus,

**Approuve** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,

**Autorise M. Le président** à solliciter le département des Landes dans le cadre de son règlement d'intervention et à signer tout document afférent à ce dossier pour en assurer la bonne finalité,

**PREND ACTE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication. *Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Pour extrait conforme,  
A Bénesse-Maremne, le 27 mars 2024

Le Président,  
Alain CAUNÈGRE

